

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/09

OBJET : Création du Grand Prix départemental des mini-entreprises dans le cadre de l'organisation du 1<sup>er</sup> salon départemental des mini-entreprises.

- Cantons : Tous.

**RÉSUMÉ** : Faciliter la découverte de l'entreprise par les collégiens constitue l'action 9 du Projet Educatif Départemental, dit Collège du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Afin de favoriser l'esprit d'entreprendre, d'apporter une vision positive de la création d'entreprise auprès des jeunes (notamment auprès des collégiens) et leur permettre de développer de nouvelles compétences, le Conseil général a conclu un partenariat avec l'association « Entreprendre pour Apprendre Ile-de-France » pour que soient développées au minimum 15 mini-entreprises au titre de l'année scolaire 2009-2010.

Le Conseil général de Seine-et-Marne, premier département francilien à contractualiser avec « Entreprendre pour Apprendre Ile-de-France », est également celui qui comptabilise le plus grand nombre de mini-entreprises en 2009-2010 : ce sont ainsi 19 mini-entreprises (10 en collège, 4 en lycées, 2 en CFA, 2 en BTS et 1 en université) qui sont présentes sur le territoire.

Afin d'offrir un lieu d'échange et de valoriser les mini-entrepreneurs, il est proposé d'organiser le 23 mars 2010, le 1<sup>er</sup> salon départemental des mini-entreprises à l'Espace Saint Jean de Melun

Le présent rapport a pour objectif la création du Grand Prix départemental de la mini-entreprise du Conseil général de Seine-et-Marne.

## I RAPPEL SUR LE DISPOSITIF DES MINI-ENTREPRISES

Le dispositif engage les élèves dans une expérience pratique de gestion d'un projet d'entreprise. Créée, développée et gérée par les élèves, la mini-entreprise leur donne l'occasion de concevoir, de produire et de vendre des biens et/ou des services.

Pour mener à bien le projet, les mini-entrepreneurs sont encadrés et conseillés par des enseignants, avec l'aide de professionnels issus du monde de l'entreprise et de permanents de l'association « Entreprendre pour Apprendre Ile-de-France ».

Les mini-entreprises se déroulent sur une année scolaire dans les établissements scolaires qui adhèrent au projet.

Le dispositif se conclut chaque année par une participation de l'ensemble des établissements (collèges, lycées et BTS) franciliens au « championnat régional » et, selon leur classement, au « championnat national » des mini-entreprises.

## II DEROULÉ DE LA MANIFESTATION

### *La constitution du jury*

L'ensemble des mini-entreprises sera évalué par les membres du jury.

Ce dernier sera composé des partenaires associés à l'organisation de ce salon soit aux côtés du Conseil général, l'Inspection académique de Seine-et-Marne, la Maison de l'Emploi de Melun-Val-de-Seine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne/ La Place des métiers Cité -des métiers d'Emerainville et les Chambres des Métiers.

Le Président du Jury est le Président du Conseil général. Les membres du jury fonctionnant en binôme, étudieront les mini-entreprises sur les 4 aspects généraux suivants : La présentation générale de l'entreprise - l'équipe (acquis personnels, esprit d'équipe, stand, communication, sketch) - l'activité (produit ou service) et la maîtrise des aspects financiers.

### A) Déroulé de la journée

Organisé sur une journée le 23 mars 2010, le salon sera articulé autour des trois temps forts suivants :

#### - L'étude des stands par le jury : (en matinée)

En effet, chaque mini-entreprise disposera d'un espace d'exposition-vente qui leur permettra de présenter leur entreprise et de vendre leur produit. C'est également ce stand qui fera l'objet d'une évaluation par les membres du jury.

#### - La présentation des projets des mini-entreprises :

Il s'agira d'une prestation orale, sous forme de sketch de 3 minutes, pour les collégiens et pour les post 3<sup>ème</sup>, d'un entretien de 6 minutes avec le jury. Ces présentations permettront aux mini-entrepreneurs de présenter la mini-entreprise et de mettre en avant leur produit (ou service). Ces

présentations se dérouleront en présence des élèves qui seront venus assister à la manifestation, des partenaires et des membres du réseau Création d'entreprises.

- La remise des prix

#### **B) Les différentes catégories de Prix**

A l'issue de ce salon, cinq prix seront décernés par le Président du jury. Ils seront accompagnés de récompenses et de lots.

Le « **Grand Prix Départemental** », décerné par le Président du Conseil général récompensera la mini-entreprise qui sera arrivée favorite dans l'ensemble des catégories et qui aura développé un produit fortement corrélé à l'une des actions du Département.

Le « **Prix de l'Originalité** » ;

Le « **Prix du Partenariat** » récompensera la mini-entreprise qui aura su s'entourer et diversifier ses partenaires pour réaliser son projet ;

Le « **Prix de la Communication** » récompensera la mini-entreprise qui aura su promouvoir sa mini-entreprise, mettre en valeur son projet/service au travers de ses outils de communication (logo, slogan) et développer aux membres du jury un argumentaire commercial ;

Le « **Prix du Sketch** » (Catégorie collèges)/ « **Présentation** » (catégorie post 3<sup>ème</sup>) récompensera les performances orales les plus abouties.

#### **C) Le Grand Prix Départemental du Conseil général**

Remis par le Président du Conseil général, il prendra les formes suivantes :

- un trophée conçu spécialement à l'occasion de cette manifestation sera conservé par l'établissement.

Ce dernier pourra avoir été conçu par des collégiens, lycéens ou apprentis dont la formation rendra possible cette conception.

Chaque partenaire aura à sa charge la définition et la constitution des récompenses collectives (et individuelles) de la mini-entreprise relevant de la catégorie de son choix.

### **III ASPECTS ORGANISATIONNELS**

**L'organisation de la manifestation fera l'objet d'un cofinancement entre le Département et Seine-et-Marne Développement.**

Le Département financera :

- l'acheminement des élèves mini-entrepreneurs, de leurs enseignants accompagnateurs depuis leur établissement jusqu'au lieu du salon (idem pour le trajet retour)

- la conception du trophée du Grand Prix Départemental

- l'acquisition des lots qui récompenseront chacun des élèves issus de la mini-entreprise lauréate.

La participation du Département sera imputée sur le programme « Aide et accès à la formation », opération « Actions d'information et d'orientation » inscrite au Budget primitif 2010 pour un montant de 15 000 €.

Seine-et-Marne Développement financera l'organisation du salon.

La mise en place de cet événement sera appuyée et accompagnée par une information large auprès des collèges publics seine-et-marnais, des partenaires institutionnels et associatifs concernés par la réussite des jeunes, les structures d'accompagnement dédiées aux créateurs d'entreprises et les associations de chefs d'entreprises.

Compte tenu de l'exposé précédent, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur les termes de cette manifestation et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Je vous propose :

- de vous prononcer sur le principe d'organiser ce 1<sup>er</sup> salon départemental des mini-entreprises qui se tiendra le 23 mars 2010 ;

- d'approuver la création du Grand Prix Départemental des mini-entreprises ;

- d'approuver l'ensemble des modalités d'organisation

- d'approuver les modalités de financement, soit, pour l'année scolaire 2009-2010, une participation financière du Département d'un montant de 15 000 € qui sera prélevé sur le programme « Aide et accès à la formation », opération « Actions d'information et d'orientation » inscrite au Budget primitif 2010.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/09 des rapports soumis à la commission  
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteur : M. LAPLACE  
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. EUDE  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 1<sup>er</sup> Février 2010

OBJET : Création du Grand Prix départemental des mini-entreprises dans le cadre de l'organisation du  
1<sup>er</sup> salon départemental des mini-entreprises.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le principe d'organiser ce 1<sup>er</sup> salon départemental des  
mini-entreprises qui se tiendra le 23 mars 2010 ;

Article 2 : d'approuver la création du Grand Prix Départemental des mini-entreprises ;

Article 3 : d'approuver l'ensemble des modalités d'organisation ;

Article 4 : d'approuver les modalités de financement, soit, pour l'année scolaire  
2009-2010, une participation financière du Département d'un montant de 15 000 € qui sera prélevé  
sur le programme « Aide et accès à la formation », opération « Actions d'information et  
d'orientation » inscrite au Budget primitif 2010.

**LE PRESIDENT,**





## Annexe n° 1

<b>Etablissement</b>	<b>Commune</b>	<b>Nombre de mini-entreprises</b>
<b>Collèges</b>		
Pierre Roux	Château Landon	1
Pierre Weczerka	Chelles	1
Robert Doisneau	Dammarie-lès-Lys	1
Lucien Cézard	Fontainebleau	1
Jean de la Fontaine	Le Mée-sur-Seine	1
Elsa Triolet	Le Mée-sur-Seine	1
Erik Satie	Mitry-Mory	1
Paul Langevin	Mitry-Mory	1
Nicolas Tronchon	Saint-Souplets	1
La Mare aux champs	Vaux-le-Pénil	1
<b>Lycées</b>		
Louis Lumière	Chelles	2
Joliot Curie	Dammarie-lès-Lys	1
Flora Tristan	Montereau-Fault-Yonne	1
<b>CFA</b>		
des Compagnons du Devoir	Saint-Thibault-des-Vignes	1
du BTP	Nangis	1
<b>BTS</b>		
RISE	Dammarie-lès-Lys	2
<b>UNIVERSITE</b>		
	Marne-la-Vallée	1
Total		19



## Annexe n° 2

**Modalités d'organisation du 1<sup>er</sup> salon départemental des mini-entreprises et des prix décernés**

- Mise en place d'un jury d'évaluation des mini-entreprises présidé par le Président du Conseil général et composé des partenaires associés à l'organisation de ce salon (Conseil général, Inspection académique de Seine-et-Marne, Maison de l'Emploi de Melun-Val-de-Seine, Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne/ La Place des métiers Cité -des métiers d'Emerainville et les Chambres des Métiers).
- Critères d'évaluation des mini-entreprises (4 aspects généraux) : La présentation générale de l'entreprise - l'équipe (acquis personnels, esprit d'équipe, stand, communication, sketch) - l'activité (produit ou service) et la maîtrise des aspects financiers. (cf. tableau en page suivante)

**Déroulé de la journée**

- Etude des stands par le jury : (en matinée)
- Présentation des projets des mini-entreprises : (prestation orale, sous forme de sketches de 3 minutes, pour les collégiens et pour les post 3<sup>ème</sup>, d'un entretien de 6 minutes avec le jury).
- Remise des prix

**Les différentes catégories de Prix**

Le « **Grand Prix Départemental** », décerné par le Président du Conseil général récompensera la mini-entreprise qui sera arrivée favorite dans l'ensemble des catégories et qui aura développé un produit fortement corrélé à l'une des actions du Département (remis par le Président du Conseil général, il prendra la forme d'un trophée conçu spécialement à l'occasion, éventuellement par des élèves ou apprentis dont la formation rendra possible cette conception).

Le « **Prix de l'Originalité** » ;

Le « **Prix du Partenariat** » récompensera la mini-entreprise qui aura su s'entourer et diversifier ses partenaires pour réaliser son projet ;

Le « **Prix de la Communication** » récompensera la mini-entreprise qui aura su promouvoir sa mini-entreprise, mettre en valeur son projet/service au travers de ses outils de communication (logo, slogan) et développer aux membres du jury un argumentaire commercial ;

Le « **Prix du Sketch** » (Catégorie collèges)/ « **Présentation** » (catégorie post 3<sup>ème</sup>) récompensera les performances orales les plus abouties.

Chaque partenaire aura à sa charge la définition et la constitution des récompenses collectives (et individuelles) de la mini-entreprise relevant de la catégorie de son choix.

## Annexe n° 3

## Critères d'évaluation des mini-entreprises

<b>Présentation générale de la Mini-Entreprise</b>		
Identification de l'établissement		/40
Agencement et esthétique du stand		
Présentation et explication des outils de communication (logo slogan, affiches)		
Aisance dans la discussion		
Argumentaire commercial		
MALUS : dépassement surface	-2	
<b>Rapport d'activités</b>		
Statuts et liste des actionnaires		
Etude de marché		
Cahier des charges (descriptif du produit, logistique/service, concurrence)		
Organigramme		
Budget		
Présentation des missions de chaque service		
MALUS : si non respect du nombre des actions, subvention pour constituer le capital	-5	
<b>Equipe</b>		/40
Connaissance et compréhension du fonctionnement de l'entreprise		
Esprit d'équipe (rôle de chaque service, répartition, implication, cohérence, solidarité)		
Présentation des vendeurs - convivialité (visuel), échange, élocution, motivations		
<b>Présentation du Produit</b>		
Originalité (innovation, esthétique, réponse à un besoin)		
Notice et emballage		
Qualité (fabrication, résistance, finition, description des étapes de production)		
<b>ou</b>		
<b>Présentation du service</b>		
Clarté de la présentation		
Originalité (innovation, inventivité)		
Qualité (outils pour assurer la qualité du service)		
<b>Financier</b>		/50
Savoir expliquer :		
Le budget		
Le prix de revient		
Le capital social (actionnaires, nombre d'actions)		

Le journal de caisse/de banque		
--------------------------------	--	--

<b>SOUS-TOTAL SUR 100 :</b>	
-----------------------------	--

<b>BONUS</b>		
--------------	--	--

Réalisation d'un blog ou d'un site internet	/10	/20
Redistribution des bénéfices	/10	

